



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2016

COMPTE-RENDU SUCCINCT

RÉFECTION DU BARRAGE DE L'ÉTANG DE SAINT BLAISE – MISSION D'INGÉNIERIE.

M. Michel BESNIER, Conseiller Municipal délégué, rappelle que le barrage de l'étang de Saint Blaise présente une fuite qu'il convient de colmater dans les meilleurs délais.

Pour ce faire, il expose que préalablement à cette opération, le plan d'eau doit être vidangé afin d'une part d'établir une visite technique approfondie (VTA) et d'autre part d'effectuer les études techniques et réglementaires pour la réfection de ce barrage.

Il indique que pour mener à bien l'ensemble de ces prestations, un contact a été pris avec le Cabinet CADEGEAU de SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES qui est agréé par les services de la DREAL et du Service de la Police de l'Eau de la DDT.

A cet instant, il présente un projet de convention établie par ledit cabinet qui propose ses services pour effectuer cette mission, y compris la maîtrise d'œuvre des travaux, moyennant une rémunération globale de 5 976,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide unanimement de confier une mission d'études techniques et réglementaires relatives à la réfection du barrage de l'étang de Saint Blaise et à la modification du parcours de la Pêche à la Truite, et ce moyennant le montant de 5 976,00 € TTC.

SITE DE LA PÊCHE À LA TRUITE – LOCATION À L'ASSOCIATION « VAL DU MISENGRAIN CŒUR D'ARDOISE » - CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 1^{er} Avril 2016, le Conseil Municipal a donné son accord pour maintenir la gestion du parcours de la Pêche à la Truite à l'Association « VAL DU MISENGRAIN CŒUR D'ARDOISE ».

A cet instant, il indique qu'une procédure de déclaration d'existence de ce site est actuellement en cours auprès des services préfectoraux, laquelle justifie le report de cette mesure.

C'est pourquoi, afin d'assurer toutefois la continuité de cette activité, il propose d'établir une convention d'occupation précaire, ce qui permettra à la Commune de conserver une maîtrise du foncier de cet équipement,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide de conclure avec l'association sus-désignée une convention d'occupation précaire d'une durée de 23 mois qui commencera à courir à compter du 1^{er} Avril 2017, et ce moyennant un loyer annuel fixé à 500,00 € avec gratuité pour l'année 2017, en échange d'un entretien régulier du site.

LOGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE RENÉ BROSSARD – MISE À DISPOSITION AU CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE NOYANT-LA-GRAVOYÈRE – ACCEPTATION.

Monsieur le Maire expose que le logement situé du rez-de-chaussée du bâtiment Est du Groupe Scolaire René Brossard (23 rue Constant Gérard) est actuellement libre de tout occupant, et ce depuis plusieurs mois.

Il indique que malgré plusieurs annonces, il n'a fait l'objet d'aucune demande de location satisfaisante.

A cet instant, il propose que cet appartement soit intégré dans les locaux purement scolaires. En effet, ayant une communication directe avec l'actuel bureau des enseignantes, il pourrait être facilement y être aménagé :

- un bureau pour la Directrice,
- un espace pour le Conseil des Parents d'Élèves (CPEEP),
- une salle de réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide unanimement de modifier la destination du logement situé au rez-de-chaussée du bâtiment Est du Groupe Scolaire René Brossard, et de l'affecter désormais à des activités scolaires en y aménageant un bureau pour la Direction de l'École, un espace pour le Conseil des Parents d'Élèves, et une salle de réunion.

Il indique que les dépenses de fournitures d'eau, d'électricité et de chauffage seront prises en charge par la Commune.

Il précise cependant que les prestations de ménage et d'entretien courant seront supportées par le Conseil des Parents d'Élèves.

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE – DEMANDE DE PROROGATION.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 26 Mars 1993, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en application à la rentrée 2013 de la réforme des rythmes scolaires.

Cette décision a fait ensuite l'objet d'une convention de Projet Éducatif de Territoire (PEDT) signée entre la Préfecture de Maine-et-Loire, la Direction Académique de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire, la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et la Commune.

Il précise que cette convention établie pour une durée de 3 ans, s'est terminée à la fin de l'année scolaire 2015-2016, et qu'il convient de la proroger pour permettre le maintien des dispositions mises en place à ce jour.

Ayant entendu Monsieur le Maire en ses explications, et après en avoir délibéré, et considérant que cette mesure a notamment permis d'organiser les services périscolaires autour de plusieurs axes :

- connaissance de soi et épanouissement,
- découverte et ouverture sur le monde,
- citoyenneté et développement de projets,

Considérant qu'il est primordial de poursuivre ces différentes activités,

Le Conseil Municipal fait part de son accord unanime sur le principe d'une prolongation de ces dispositions dès la rentrée 2016.

ÉCLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION – VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGE ET DE RÉPARATIONS D'APPAREILS ACCIDENTÉS.

Dans le cadre de l'entretien et des réparations du réseau d'éclairage public, la Commune de NOYANT-LA-GRAVOYÈRE décide de verser des fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

N° des opérations	Montant des dépenses TTC	Taux des fonds de concours	Montant des fonds de concours à verser au SIEML
229-15-80	124,99 €	75 %	93,74 €
229-15-82	417,38 €		313,04 €
229-15-89	184,97 €		138,73 €
229-15-91	152,46 €		114,35 €
229-15-92	372,16 €		279,12 €
229-15-94	323,50 €		242,63 €
229-16-95	487,85 €		365,89 €
229-16-100	471,02 €		353,27 €
Total	2 534,33 €		

RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRE À LA GÂTELIÈRE – RÉGULARISATION.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 Juin 2016, le Conseil Municipal a confirmé sa décision de vendre à M. Éric MOURIN (GAEC DE LA VILLE) la bande de terre cadastrée Section AD n° 274 d'une superficie de 772 m², issue de la division de l'ancienne parcelle n° 171, comprise entre les parcelles n° 167 et 177.

Il précise également que lors de cette réunion, le Conseil Municipal a adopté le principe d'un partage par moitié des frais afférents à cette affaire (géomètre et notaire), et rappelle enfin que seul Monsieur le Maire avait été mandaté pour signer l'acte authentique reçu par Me BEGAUDEAU, Notaire à SEGRÉ.

Afin de faciliter les démarches, il propose que son Adjoint soit également mandaté pour signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire, et précise qu'en cas d'empêchement de sa part, son Adjoint pourra leur remplacer lors de la signature de l'acte notarié.

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DU SIAEP DU SEGRÉEN – ACCEPTATION.

M. Claude ANNONIER, Conseiller Municipal délégué, rappelle que lors de sa séance du 14 Juin 2016, le Conseil Municipal a fait part de son accord sur le principe de l'achat d'une bande de terrain d'une largeur d'environ 10 m le long de l'étang de la Corbinière, issue de la division de la parcelle cadastrée Section AH n° 38 appartenant au SIAEP DU SEGRÉEN.

A cet instant, il indique que les opérations de division parcellaire ont été réalisées, et qu'il en ressort que la superficie exacte faisant l'objet de cette transaction est de 22 a 35 ca.

Compte-tenu du protocole d'achat établi par le SIAEP qui fait état d'un prix d'achat de 0,3834 € au m², le montant de cette transaction s'élèvera à 856,90 €.

Après étude et délibération, confirmant sa décision prise lors de sa séance du 14 Juin dernier,

Le Conseil Municipal décide unanimement de procéder à l'acquisition de ladite bande de terrain au prix de 856,90 €.

Il mandate Monsieur le Maire, ou son Adjoint, pour signer l'acte authentique de vente qui sera établi par Me JUTON-PILON, Notaire à SEGRÉ.

SIAEP DU SEGRÉEN – PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS – ACCEPTATION.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIAEP DU SEGRÉEN du 27 Juin 2016 décidant la modification de l'article 5 des statuts du SIAEP DU SEGRÉEN pour prendre en compte la création des communes nouvelles et la représentativité des communes anciennement membres du syndicat à compter du 1^{er} Janvier 1977,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Septembre 2016 approuvant cette modification,

Considérant la délibération modificative du Comité Syndical du 3 Octobre 2016 décidant de préciser le paragraphe comme ci-dessous :

« Fixe ainsi le nombre de représentants à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 1 000 habitants (en référence au chiffre de la population totale du dernier recensement connu au 31 Décembre 2016) » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte unanimement la modification telle que libellée ci-dessus.

SIAEP DU SEGRÉEN – EXTENSION DU PÉRIMÈTRE – ACCEPTATION.

Considérant la délibération du SIAEP DU SEGRÉEN en date du 3 Octobre 2016 relative à l'adhésion des Communes de LA FERRIÈRE DE FLÉE et de SAINT SAUVEUR DE FLÉE au Syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte unanimement l'adhésion des Communes de LA FERRIÈRE DE FLÉE et de SAINT SAUVEUR DE FLÉE au SIAEP DU SEGRÉEN.

ATELIER COMMUNAL – LOCATION DU LOCAL N° 1 – ACCEPTATION.

Monsieur le Maire expose que M. Jérôme PITON (COUVERTURE BARDAGE CHALONNAIS), a manifesté le souhait de revenir s'installer à NOYANT-LA-GRAVOYÈRE, et que pour ce faire, il sollicite la possibilité de louer le local n° 1 dépendant de l'Atelier Communal actuellement libre de tout occupant, ainsi qu'un apprentis d'une surface approximative de 25 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de louer pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} Novembre 2016 les locaux sus-désignés à l'Entreprise COUVERTURE BARDAGE CHALONNAIS moyennant le versement d'un loyer mensuel de 80,00 € HT.

Il mandate Monsieur le Maire, ou son Adjoint, pour signer au nom de la Commune la Convention d'Occupation Précaire à intervenir.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et M. Claude ANNONIER, Conseiller Municipal délégué, en leurs explications,

Considérant qu'il convient d'ajuster certaines lignes budgétaires en fonction d'opérations à réaliser avant la fin du présent exercice,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications suivantes sur le Budget « COMMUNE » 2016 :

Section de Fonctionnement			
Articles	Libellés	D.M.	Nouveaux crédits
60612	Abonnements et consommations d'électricité	+ 1 000,00	31 000,00
60613	Chauffage urbain	- 2 000,00	13 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	9 000,00
60623	Alimentation	- 1 000,00	42 000,00
60631	Fournitures d'entretien pour bâtiments	- 1 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	- 2 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	9 000,00
61521	Entretien de terrains	4 000,00	16 000,00
615221	Entretien de bâtiments publics	8 000,00	18 000,00
615228	Entretien autres bâtiments	- 10 000,00	20 000,00
615231	Entretien et réparations de voiries	5 000,00	45 000,00
61551	Entretien et réparations matériels roulants	- 2 000,00	10 000,00
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	1 000,00	8 000,00
616	Primes d'assurance	- 1 000,00	8 200,00
617	Études et recherches	- 10 000,00	7 000,00
6182	Documentation générale et technique	- 300,00	400,00
6226	Honoraires	3 000,00	7 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 400,00	9 400,00
6236	Catalogues et imprimés	- 1 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	600,00
6281	Concours divers	- 200,00	2 800,00
63512	Taxes foncières	4 800,00	15 300,00
6218	Autres personnel extérieur au service	3 000,00	20 000,00
6413	Rémunération personnel non-titulaire	- 400,00	5 100,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	400,00	2 400,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	2 200,00	2 200,00
6488	Autres charges de personnel	- 400,00	100,00
739113	Reversement et restitution sur contributions directes	300,00	3 000,00
73921	Prélèvement pour reversement attribution compensation	- 35 000,00	140 765,00
73925	Fonds de péréquation des ressources intercom.	3 800,00	7 815,00
6533	Cotisations de retraite des élus	- 1 000,00	3 000,00
6541	Admissions en non-valeur	- 800,00	700,00
6542	Créances éteintes	200,00	200,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	500,00	18 500,00
6615	Intérêts sur ligne de trésorerie	- 200,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	3 000,00
023	Virement à la section d'Investissement	40 000,00	405 000,00
Total Dépenses		15 000,00	
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	300,00	300,00
70323	Redevances occupation domaine public	- 500,00	500,00
704	Travaux	200,00	200,00
7067	Redevances et droits services périscolaires	- 3 000,00	45 000,00
73111	Contributions directes	7 600,00	399 345,00
7325	Fonds de péréquation des ressources intercom.	4 800,00	22 212,00
7336	Droits de place	50,00	150,00
74758	Participations du SIEM	- 1 000,00	0,00
7478	Participations autres organismes	50,00	2 350,00
752	Revenus des immeubles	1 350,00	73 050,00
758	Produits divers de gestion courante	50,00	1 350,00
7713	Libéralités reçues	100,00	100,00
7788	Produits exceptionnels divers	- 2 000,00	1 000,00
722	Immobilisations corporelles	7 000,00	31 000,00
Total Recettes		15 000,00	
Section d'Investissement			
Articles	Opérations	D.M.	Nouveaux crédits
040-2113		- 500,00	4 500,00
21-2132	103 – Parc de Loisirs	30 000,00	51 000,00
040-2013		2 500,00	6 500,00
21-2132	132 – Salle Communale	4 000,00	4 000,00
040-2132		- 1 100,00	1 900,00
040-21318	142 – Église	- 2 000,00	0,00
21-21312		- 3 000,00	0,00
040-21312	152 – Logements du Groupe Scolaire	- 1 400,00	600,00
21-21312		- 3 000,00	14 000,00
040-21312	167 – Rénov° Groupe Scolaire et École Maternelle	3 500,00	6 500,00
21-2118	221 – Vallée Verte du Misengrain	19 100,00	67 000,00

040-21311	235 – Rénovation Mairie (4 ^e tranche)	1 000,00	2 000,00
040-2132	275 – Maison des Services au Public	1 000,00	2 000,00
21-2183	293 – Matériel 2016	3 000,00	13 000,00
21-2188		2 000,00	4 000,00
21-2111	Achat de terrains	900,00	900,00
21-21318	Manoir de St Blaise	- 2 000,00	0,00
040-21318	271 – Nouvel atelier communal	2 200,00	2 200,00
040-21318	Local stockage associations	1 000,00	1 000,00
040-2116	Cimetière	800,00	800,00
21-21534	291 – Effacement de réseaux	- 5 000,00	50 000,00
16-165	Dépôts et cautionnements reçus	650,00	650,00
27-275	Dépôts et cautionnements versés	- 650,00	1 350,00
020-020	Dépenses imprévues	- 10 000,00	15 000,00
Total Dépenses		43 000,00	
13-1323	292 – Voirie 2016	3 000,00	7 000,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement	40 000,00	405 000,00
Total Recettes		43 000,00	